

DECISION DE LA PRESIDENTE.CA 109-2024

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 21 décembre 2023 ;
Vu la délibération CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA007-2024 du 14 mars 2024 portant délégation de compétences du Conseil d'administration à la Présidente ;
Vu l'arrêté n° 2024-068 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET

Objet de la décision : Demande de tarifs de Polytech Angers

Conformément à sa délégation, la Présidente de l'Université d'Angers décide d'approuver les tarifs des droits d'inscriptions au forum des Métiers de Polytech Angers qui aura lieu le 15 octobre 2024.

La Présidente rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur général des services
Didier BOUQUET
Signé le 17 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 18 juillet 2024



Date du conseil de gestion	POLYTECH ANGERS			
?				
Désignation	Nom OTP	Tarif TTC Unitaire (TVA 20%)	Centre financier	Observations
Forum des Métiers 2024 - Polytech Angers PME ou entreprises partenaires autre que club entreprises avec 3 personnes maximum présentes		600,00 €	93290	distanciel et présentiel
Forum des Métiers 2024 - Polytech Angers TPE Et PME (< 50 salariés) avec maximum 3 personnes présentes		300,00 €	93290	distanciel et présentiel
Forum des Métiers 2024 - Polytech Angers - Entreprises non partenaires de l'école avec 3 personnes maximum présentes		1 400,00 €	93290	distanciel et présentiel
Forum des Métiers 2024 - Polytech Angers - Entreprises non partenaires de l'école avec 4 à 8 personnes maximum présentes		1 800,00 €	93290	distanciel et présentiel
Forum des Métiers 2024 - Polytech Angers entreprise membre du club entreprises		0,00 €	93290	distanciel et présentiel